

Mise en œuvre du nouveau modèle de financement

Manuel de référence pour les auteurs de demandes au Fonds mondial et actions recommandées pour la société civile

Jun 2014 – ICASO

La présente alerte fournit de l'information et des orientations pratiques aux organisations de la société civile et aux réseaux de populations clés, concernant la mise en œuvre du nouveau modèle de financement du Fonds mondial. Des liens sont fournis tout au long du document, pour plus d'information et d'autres clarifications.

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT

En mars 2014, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP) a inauguré officiellement son nouveau modèle de financement (NFM) très attendu, en annonçant les allocations aux pays récipiendaires et en ouvrant la période de demandes régulières. Les premières notes conceptuelles en vue de subventions attribuées et appliquées entièrement dans le cadre du NMF ont été reçues en mai 2014. Les allocations correspondent généralement au montant de financement anticipé pour chaque pays au cours des trois prochaines années; en tout, 15,7 milliards \$US seront octroyés par le FMSTP, entre janvier 2014 et la fin de 2016. Le FMSTP note que la plupart des pays recevront plus de fonds pendant cette période que lors des reconstitutions précédentes.

La mise en œuvre a débuté deux semaines après la 31^e Réunion du conseil d'administration du FMSTP, lors de laquelle la détermination des allocations, l'assignation aux *tranches de pays* et d'autres décisions ont été finalisées pour la mise en œuvre complète. Le conseil a également approuvé un Fonds d'Initiatives spéciales de 100 millions \$ pour soutenir le Fonds humanitaire d'urgence, les Systèmes de données des pays et l'Assistance technique, et le développement de notes conceptuelles et les enjeux liés à la communauté, aux droits et au genre sexuel. Pour plus d'information sur les Initiatives spéciales, [cliquez ici](#). Pour la liste complète des points de décisions de la 31^e Réunion du conseil d'administration, [cliquez ici](#).

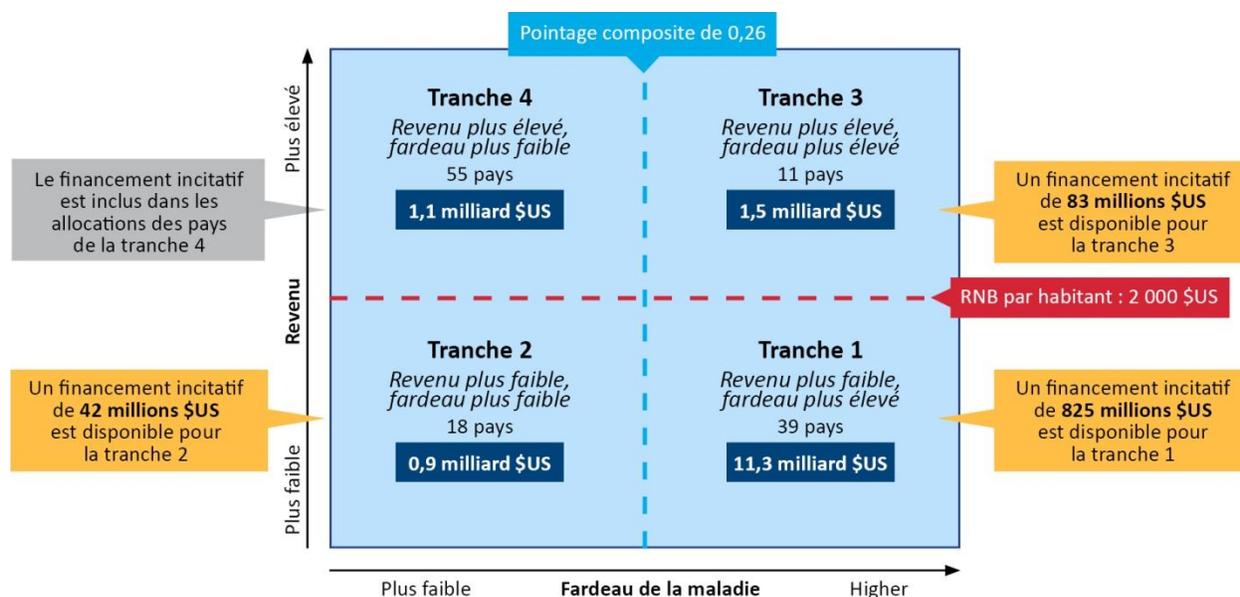
ALLOCATIONS DES PAYS DANS LE CADRE DU NMF

Entre 2014 et 2016, le FMSTP attribuera approximativement 14,8 milliards \$US en subventions indicatives, et 950 millions \$US en **financement incitatif** aux pays des tranches 1, 2 et 3. Pour les pays de la tranche 4, le financement incitatif est *déjà* inclus dans les allocations. Chaque pays récipiendaire a obtenu une [allocation de financement indicatif](#) basée sur la nouvelle [méthodologie d'allocation](#). Outre le financement par pays, 200 millions \$US seront consacrés à de nouvelles subventions régionales.

À l'aide d'estimations du fardeau de la maladie et du revenu par habitant, chaque pays a été assigné à une tranche. La structure des tranches de pays reflète le ciblage des fonds de manière à répondre aux

besoins les plus importants et à avoir le plus grand impact possible — des principes fondamentaux du NMF. Le schéma ci-dessous illustre l’attribution des ressources par tranche de pays dans le cadre du NMF. Il est à noter que plus de 76 % des fonds indicatifs seront attribués aux pays de la tranche 1, ayant les plus grands besoins (fardeau de maladie) et la plus faible capacité de payer (plus faible revenu). Des réponses à des questions fréquentes sont accessibles [ici](#).

Schéma 1. Composition des tranches de pays



Source : Fonds mondial, « Allocation Communication ». Présentation PowerPoint. Mars 2014.

Lettres d’allocation

Les allocations des pays seront communiquées directement aux instances de coordination nationale (CCM) par le biais de *lettres d’allocation*. Ces lettres incluront les renseignements suivants :

- Montant total de l’allocation : *le montant de financement indicatif maximal disponible pour le pays*
- **Admissibilité** : *si le pays est admissible à des fonds, à l’heure actuelle, selon ses besoins et sa capacité de payer*
- Exigences relatives au financement de contrepartie et à la volonté de payer : *combien l’on s’attend à ce que le pays investisse dans sa propre réponse; voir ci-dessous*
- Assignation à une tranche de pays
- Possible financement incitatif : *les pays de la tranche 4 ne sont pas admissibles*
- Division du programme : *répartition suggérée des fonds par maladie*

- Investissements dans le DSS : *renseignements sur les investissements dans le renforcement des systèmes de santé*
- Date de début et durée des subventions : *pour les subventions existantes et dans le cadre du NMF. Voir les échéanciers, ci-dessous.*

Le financement de contrepartie est la contribution versée par le gouvernement d'un pays candidat au programme national sur les maladies. Les pourcentages attendus en financement de contrepartie sont basés sur le niveau de revenu national, selon la classification de la Banque mondiale (voir [Liste d'éligibilité](#)).

Revenu plus faible : 5 %

Revenu faible/intermédiaire de la tranche inférieure : 20 %

Revenu plus élevé/intermédiaire de la tranche inférieure : 40 %

Revenu intermédiaire de la tranche supérieure : 60 %

Les échéanciers du NMF sont déterminés par les CCM et répartis en trois catégories. *Les périodes estimées commencent à l'amorce du dialogue de pays et se terminent par le premier versement après l'attribution de la subvention.*

Échéancier accéléré :
~ 7 mois

Attendu des pays dotés de PSN solides et actualisés ainsi que d'une CCM et de RP qualifiés et expérimentés.

Échéancier moyen :
~ 11 mois

Attendu des pays où un dialogue de pays est requis pour examiner le PSN et établir des priorités et où la CCM et les RP sont satisfaisants mais pourraient nécessiter un examen, un renforcement de capacité ou des ajustements.

Échéancier prolongé :
~ 17 mois

Attendu des pays aux PSN faibles ou inexistantes et/ou aux CCM et/ou RP faibles.

Périodes de dépôt des notes conceptuelles, pour les pays

Le 15 de chaque mois

2014 Mai, juin, août, octobre

2015 Janvier, avril, août, octobre

2016 Avril

Période d'expression d'intérêt pour les candidats régionaux

2014 Mai

2015 Avril

Pour plus d'information sur le processus de demande régionale, cliquez [ici](#).

MANUEL DE RÉFÉRENCE À L'USAGE DES CANDIDATS

Conjointement à la mise en œuvre du NMF, le FMSTP a publié un « Manuel de référence à l'usage des candidats » qui décrit la majeure partie du processus et des principes du NMF. Le Manuel de référence offre des renseignements détaillés sur les demandes, leur examen et l'attribution des subventions. Tous les déposataires d'enjeux sont incités à l'examiner attentivement et à s'en servir comme référence tout au long du processus dans leurs pays. Le document sera mis à jour régulièrement par le Secrétariat du FMSTP. La plus récente version est accessible [ici](#).

Pour la société civile, le Manuel de référence est un outil essentiel pour comprendre le NMF et pour faire en sorte que les CCM et les RP veillent à l'inclusion significative de la société civile et des populations clés affectées à toutes les étapes de la subvention. Le Manuel de référence comprend deux sections principales. La première fournit de l'information sur le processus de demande de subvention. Elle décrit chaque étape du développement de la note conceptuelle, du processus de demande, de l'examen et de l'attribution de la subvention. Les renseignements incluent les rôles et responsabilités de chaque déposataire d'enjeux, y compris la société civile et les populations clés affectées, des conseils pratiques pour chaque étape et des ressources pour plus d'information. Cette première section se veut une feuille de route illustrant le processus de demande de subvention dans le cadre du NMF. La seconde section du Manuel de référence explique en détail plusieurs concepts abordés dans la première section. Les annexes fournissent un glossaire et des renseignements sur l'obtention de soutien technique pour le développement de plans stratégiques nationaux — un préalable au financement dans le cadre du NMF.

ACTIONS RECOMMANDÉES POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

La mise en œuvre du nouveau modèle de financement soulève de nombreux points de réflexion et occasions d'implication pour la société civile. L'échéancier et les activités varieront d'un pays à l'autre; il est donc important d'être informé le mieux possible et le plus tôt possible. Ci-dessous, des suggestions d'actions que les organisations de la société civile peuvent entreprendre dès maintenant pour s'engager, en lien avec le NMF dans leurs pays, de même que des liens vers des ressources connexes.

- 1. Renseignez-vous sur le FMSTP et le nouveau modèle de financement**
 - a. [Vidéo sur le FMSTP et les CCM](#)
 - b. [Notes d'information sur divers sujets](#)
 - c. [Blogue du FMSTP](#)
 - d. [Formulaires de candidature et orientations concernant le NMF](#)
 - e. [Foire aux questions sur le NMF](#)
 - f. [Guide de préparation de la société civile pour les demandes au Fonds mondial](#)
 - g. [AIDSpan/Observateur du Fonds mondial](#)
 - h. [Modules d'apprentissage en ligne du FMSTP](#)
- 2. Examinez les exigences d'admissibilité et la composition de votre CCM**
 - a. Votre CCM inclut-elle une représentation adéquate de la société civile, des populations clés affectées et des personnes vivant avec les maladies? Les exigences ont récemment

été resserrées, concernant l'inclusion de la société civile, des personnes vivant avec les maladies et des populations clés affectées. Des examens des CCM sont en cours.

i. [Critères d'admissibilité et normes minimales des CCM](#)

- b. La CCM inclut-elle des sièges pour les populations clés ou les personnes vivant avec les maladies? Combien? Qui sont les représentants?

3. Communiquez avec le Secrétariat de votre CCM

- a. Pour obtenir copie de la Lettre d'allocation de votre pays.
b. Pour obtenir de l'information sur les activités du dialogue de pays et l'échéancier de dépôt de la note conceptuelle.
c. Pour connaître les occasions d'implication de la société civile dans le dialogue de pays et la mise en œuvre des programmes.
d. Les coordonnées des CCM sont accessibles sur le [site Internet du FMSTP](#), dans la page de portfolio de votre pays.

4. Communiquez avec vos groupes constitutifs

- a. Lorsque vous en saurez plus sur la mise en œuvre du NMF dans votre pays, assurez-vous de disséminer ces informations à grande échelle.
b. Les activités du dialogue de pays devraient être ouvertes à tous les dépositaires d'enjeux intéressés.

5. Familiarisez-vous avec le [Manuel de référence à l'usage des candidats](#)